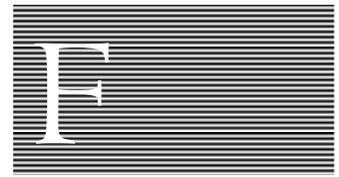




NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale



Distr : GENERAL  
ECA/SRO-CA/AHEGM.BUS/14/Inf.1  
Octobre 2014  
Original : français

# Réunion Ad Hoc d'Experts sur « *L'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale* »

Douala, Cameroun, 1 - 2 Décembre 2014

---

***NOTE CONCEPTUELLE***

---

Octobre 2014

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale requiert de leur part une bonne compétitivité reflétée par un secteur privé dynamique. Le développement du secteur privé nécessite l'amélioration de l'environnement des affaires afin notamment d'attirer les investisseurs locaux et étrangers, et ainsi faciliter le transfert des technologies, créer davantage d'emplois, augmenter la croissance et partant, contribuer à la réduction de la pauvreté.

Un bon climat des affaires est en effet un environnement économique, social et politique qui réduit au minimum les coûts directs et indirects qui affectent l'installation, le fonctionnement, la compétitivité et la productivité du secteur privé. Il facilite la création des entreprises et favorise les investissements car il garantit le droit à la propriété et permet l'accès au financement.

Pour apprécier et comparer le climat des affaires dans les pays afin d'orienter les investisseurs privés dans leur recherche d'opportunités d'investissements ou de nouveaux marchés, plusieurs organisations ont élaboré des indicateurs spécifiques.

C'est ainsi que la Banque Mondiale publie annuellement son rapport « Doing Business », avec dix ensembles d'indicateurs qui font ressortir le rôle central de l'Etat dans l'amélioration du climat des affaires et le développement du secteur privé, à travers la mise en place de règles qui entre autres : (i) facilitent la création de nouvelles entreprises, (ii) déterminent les conditions d'accès aux services publics, particulièrement les montants des taxes et leurs modes de perception ainsi que les autres coûts de transaction, (iii) garantissent les droits de propriété et (vi) précisent les mécanismes de résolution des disputes éventuelles.

L'environnement des affaires est également évalué par d'autres organisations selon différentes méthodologies. Ces principales organisations sont : (i) A.T. Kearney qui utilise l'indice de confiance des Investissements Directs Etrangers (IDE); (ii) le Business Monitor Online qui emploie le classement de l'environnement des affaires; (iii) le Fraser Institute qui s'appuie sur l'Indice mondial des libertés économiques; (iv) le PRS Group qui évalue le risque financier et économique des pays; (iv) Transparency International qui élabore l'indice de perception de la corruption ; et (v) le World Economic Forum qui mesure l'indice de compétitivité mondiale. Parmi celles-ci, le Business Monitor Online mérite une attention particulière car c'est celle qui touche directement à la question de l'environnement des affaires et ce, sur une étendue très large. Elle montre les risques inhérents aux affaires dans environ deux cents pays ; soit environ 99,9% du PIB mondial, sur la base des prévisions macroéconomiques, des analyses de marché et d'évaluation des risques politiques.

Les travaux effectués par certaines de ces organisations révèlent que l’Afrique a encore plusieurs défis à relever en matière de climat des affaires, malgré les progrès enregistrés ces dernières années. Selon par exemple la Banque Mondiale à travers le classement mondial de « Doing Business » en 2014, le Rwanda est le pays africain le mieux classé, se situant au 32<sup>ème</sup> rang, suivi de l’Afrique du Sud et du Ghana, respectivement aux 41<sup>ème</sup> et 67<sup>ème</sup> rangs. Le continent africain abrite vingt des vingt-quatre pays les moins bien classés au monde en terme de facilité à faire des affaires. Parmi ces vingt pays, sept sont situés en Afrique Centrale (SABER, 2013). Le Burundi est le mieux classé des pays de l’Afrique Centrale en occupant la 140<sup>ème</sup> position. Quatre pays de la sous région sont au delà du 180<sup>ème</sup> rang et deux parmi eux occupent les deux dernières positions. Il s’agit de la RDC (183<sup>ème</sup>), du Congo (185<sup>ème</sup>), de la RCA (188<sup>ème</sup>) et du Tchad (189<sup>ème</sup>). Ce classement prouve à suffisance combien la sous région reste en retard en termes de climat des affaires.

Du reste, c’est fort de ce constat qu’au niveau sous régional, la CEMAC a préconisé la mise en place d’un observatoire du climat des affaires, avec une architecture d’indicateurs spécifiques, une base de données et un cadre institutionnel de gestion.

C’est dans ce contexte que la Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA), à travers son Bureau Sous Régional pour l’Afrique Centrale, organise une réunion ad hoc d’experts sur l’amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale. Cette réunion s’inscrit dans la droite ligne de la contribution du bureau à la promotion du secteur privé pour un meilleur développement économique et social de la sous-région.

## **II. OBJECTIFS DE LA REUNION**

L’objectif principal de la réunion est d’offrir une plateforme aux experts de la sous région pour examiner l’environnement des affaires en Afrique Centrale, afin d’identifier les mesures susceptibles de favoriser le développement d’un secteur privé dynamique et compétitif au service de la croissance économique des pays de la sous-région. A cet effet, elle fera le point sur la mise en place de l’observatoire du climat des affaires dans la zone CEMAC.

## **III. RESULTATS ESCOMPTÉS**

Il est attendu de la réunion, un état des lieux de l’environnement des affaires en Afrique Centrale et des recommandations pour son amélioration.

## **IV. BENEFICIAIRES ET PUBLIC CIBLE**

La réunion sera ouverte principalement aux deux Communautés Economiques Régionales, en l’occurrence la CEEAC et la CEMAC, leurs institutions spécialisées, ainsi qu’à l’OHADA, à la BEAC, à la BDEAC, aux administrations nationales et sous régionales, aux organisations patronales, aux opérateurs économiques et aux chambres de commerce des Etats membres. La

participation à la réunion est également ouverte aux institutions partenaires telles que l'ONUDI, l'UE, le CDE, le PNUD et la BAD.

## V. FORMAT DE LA REUNION

Elle sera organisée en sessions plénières au cours desquelles : (i) la CEA/BSR-AC présentera le rapport de son étude sur l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale ; (ii) la CEMAC fera le bilan du processus de mise en place de son observatoire sur le climat des affaires ; et (iii) les Etats membres et les institutions qui le désirent partageront leurs expériences dans le domaine. Ces présentations seront suivies de débats entre les participants qui formuleront des recommandations concrètes pour l'amélioration du climat des affaires en Afrique Centrale. Des travaux en groupe dont les résultats seront restitués en plénière seront également organisés afin de discuter en profondeur sur des thématiques spécifiques.

## VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION

La réunion aura lieu à Douala, République du Cameroun, les 1 et 2 Décembre 2014.

## VII. LANGUE DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en français.

## VIII. CONTACTS

### **M. Tidjani CHETIMA**

CEA Bureau sous régional pour l'Afrique centrale  
B.P. 14935  
Yaoundé, Cameroun  
Téléphone : +23722504322  
Courriel : [tchetima@uneca.org](mailto:tchetima@uneca.org)

### **M. Laurent D'ARONCO**

CEA Bureau sous régional pour l'Afrique centrale  
B.P. 14935  
Yaoundé, Cameroun  
Téléphone : +237-22504329  
Courriel : [ldaronco@uneca.org](mailto:ldaronco@uneca.org)

### **Mme Lucie T. MAFFO**

CEA Bureau sous régional pour l'Afrique centrale  
B.P. 14935  
Yaoundé, Cameroun  
Téléphone : +237-22504315  
Courriel : [lmaffo@uneca.org](mailto:lmaffo@uneca.org)

